

François Jacquart

Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Patrice Voir

*Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
Conseiller municipal de Grenoble*

Laurent Wauquiez

Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Objet : Situation de la SEM-VFD en Isère.

Lyon, le 26 octobre 2017

Monsieur le Président,

En application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) notre collectivité se voit confier la compétence des transports scolaires et interurbains. Nous avons déjà eu à nous prononcer sur la manière dont la Région compte exercer son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports, en Assemblée Plénière comme lors des commissions permanentes. Le choix a été fait pour un certain nombre de départements de recourir à une délégation de compétences de longue durée en matière de transport public¹. Ainsi, la Région et le département de l'Isère ont formalisé cette délégation en 2017, par le biais d'une convention.

Cette convention laisse toute latitude au département dans l'organisation des services de transports non urbains et scolaires, notamment en matière de passation, de gestion et d'exécution des contrats, tant que ceux-ci n'engagent pas le département au-delà de la fin de la délégation. Pour autant elle n'exonère pas le Conseil Régional de sa responsabilité vis-à-vis des usagers.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation dans le département de l'Isère. Le département s'appuie sur une Société d'Economie Mixte dédiée pour organiser à la fois les transports scolaires et interurbains : les VFD. Cette SEM est détenue à 81% par le conseil départemental. Auparavant régie publique, elle est désormais du fait de son statut soumise à la concurrence d'autres opérateurs privés. Pourtant, les VFD demeurent une garantie pour un réseau de transports interurbains et scolaires efficaces et fiables, sous contrôle public.

En mars 2016, le conseil départemental a décidé de céder ses parts dans les VFD. Pierre Gimel, président de la SEM-VFD, et vice-président du conseil départemental, déclarait alors que le transfert

¹ Rapport n°1509 de l'Assemblée Plénière des 15 et 16 décembre 2016, rapport n°735 de la Commission Permanente du 29 juin 2017.

de la compétence transports du département à la Région justifiait ce désengagement. Il fait donc directement appel à votre action.

A ce jour, du fait du désengagement des acteurs publics, l'avenir des V.F.D. est menacé.

- Soit par la vente de l'entreprise à un opérateur privé, sans garantie du maintien du niveau de service.
- Soit par la dissolution de l'entreprise par liquidation.

Ces deux hypothèses représentent un risque majeur pour le service public de transports dans le département. Aussi, nous vous demandons, à la suite de nombreux élus isérois, d'organiser au plus vite une concertation qui s'appuie sur des conférences territoriales entre les acteurs concernés : Conseil Régional, Conseil Départemental, Organisations syndicales, comités et associations d'usagers, élus locaux ... pour rechercher une solution qui assure les intérêts des usagers comme des salariés.

La Région a ici un rôle déterminant à jouer au vu du désengagement du département et des attentes des isérois. Une solution politique est possible, elle peut prendre le chemin d'une reprise de la SEM par le biais du rachat des parts départementales mises en vente.

Nous restons disponibles sur ce dossier pour aboutir à une issue qui réponde aux besoins de mobilité des Isérois.

Nous vous prions d'accepter, monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

François Jacquart



Patrice Voir

